

Formulaire TP-1 : Demande d'inscription d'un TIERS et avis de changement

Guide d'exécution

Vous pouvez vous procurer le formulaire en version imprimée ou électronique sur le site Web d'Élections Ontario. Veuillez écrire en caractères d'imprimerie ou saisir l'information au clavier. Le formulaire doit être rempli puis déposé sans délai auprès du directeur général des élections après avoir engagé des frais de publicité totalisant 500 \$ auprès d'un tiers pendant la période électorale. L'inscription d'un tiers auprès du directeur général des élections de l'Ontario est gratuite.

A. RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS

Inscrivez le nom et les coordonnées du tiers.

Type d'inscription

L'entité s'inscrivant à titre de tiers doit remplir la section A1. L'individu s'inscrivant à titre de tiers doit remplir la section A2.

Une nouvelle inscription s'entend de l'inscription initiale d'un tiers auprès du directeur général des élections. Un avis de changement vise à informer le directeur général des élections des modifications de l'inscription initiale. En cas de modification, il faut envoyer immédiatement un formulaire TP-1 révisé.

B. DIRECTEUR DES FINANCES

Chaque tiers devant s'inscrire doit nommer un directeur des finances. Les personnes suivantes ne peuvent être nommées directeurs des finances auprès d'un tiers : un candidat; le directeur des finances ou le vérificateur d'un parti politique ou de l'association de circonscription; un candidat à l'investiture ou à la direction d'un parti; un secrétaire du scrutin ou un scrutateur.

Inscrivez le nom et les coordonnées du directeur des finances.

C. VÉRIFICATEUR

Lorsque des dépenses de publicité d'au moins 5 000 \$ sont engagées, le tiers doit nommer un vérificateur agréé sous le régime de la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*. Le directeur des finances ne peut cumuler les fonctions de vérificateur. Inscrivez le nom, le numéro d'agrément et les coordonnées du vérificateur.

D. PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À ACCEPTER LES CONTRIBUTIONS

Inscrivez le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à accepter les contributions, à faire les dépôts et à délivrer les récépissés.

E. LIEU OÙ SONT CONSERVÉS LES DOSSIERS

Inscrivez le nom du responsable des dossiers et l'adresse où sont conservés les dossiers financiers.

F. INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) ET FONDÉ(S) DE SIGNATURE

Inscrivez le nom et l'adresse de chaque institution financière en Ontario où un compte a été ouvert. S'il y a plus d'une institution financière, veuillez joindre une feuille séparée.

Inscrivez le nom et les coordonnées du ou des fondés de signature pour chaque compte à une institution financière.

G. LE TIERS EST UNE ENTITÉ AYANT UN ORGANE DE DIRECTION

Lorsque le tiers est une entité ayant un organe de direction, il faut joindre au formulaire un exemplaire de la résolution de cet organe autorisant les dépenses engagées. Lorsque le tiers est une entité sans organe de direction ou qu'il est un individu, il n'est pas nécessaire de joindre de document.

H. ATTESTATION DU TIERS ET DU DIRECTEUR DES FINANCES

Le tiers (ou le tiers dirigeant) et le directeur des finances doivent remplir et signer cette section.

Il incombe au tiers de déposer un formulaire d'inscription complet et exact auprès du directeur général des élections. L'inscription ne peut avoir lieu avant que tous les renseignements demandés aient été communiqués.

Les formulaires peuvent être envoyés en employant un mode de livraison habituel, notamment par la poste, télécopieur, courriel ou porteur. Le tiers est considéré comme inscrit le jour où le formulaire parvient au directeur général des élections, dans la mesure où il est correctement rempli et qu'il porte les signatures exigées.

Il revient à la personne attestant avoir déposé le formulaire de prouver que celui-ci a de fait été livré au directeur général des élections. Pour confirmer le dépôt, il faut obtenir l'accusé de réception du directeur général des élections; l'envoi du formulaire à ce dernier ne suffit pas.

Le formulaire peut être examiné pendant les heures d'ouverture d'Élections Ontario. N'importe qui peut tirer des extraits des documents et en recevoir des exemplaires après avoir acquitté les frais de préparation fixés par le directeur général des élections.

Le personnel du bureau du directeur général des élections est toujours disponible pour offrir de l'aide. Vous pouvez le joindre à :

Élections Ontario
Division du financement des élections
51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1
Site Web : <http://www.elections.on.ca>

Téléphone : 416 325-9401
Sans frais : 1 866 566-9066
Télécopieur : 416 325-9466
Courriel : electfin@elections.on.ca



Elections Ontario

Division du financement des élections

51, PROMENADE ROLARK
TORONTO (ONTARIO) M1R 3B1

Téléphone : 416 325-9401
Sans frais : 1 866 566-9066
TÉLÉCOPIEUR : 416 325-9466

Demande d'inscription d'un tiers et avis de changement (TP-1)

Also available in English.

Usage interne					

Section A : Renseignements sur le tiers

Nom complet : _____

Type (Veuillez cocher une case.) Entité (remplir la section A1)
 d'inscription : Individu (remplir la section A2)
 (Veuillez cocher une case.) Nouvelle Modifiée

A1 : Entité demandeuse

Nom de l'organisation : _____ (s'il diffère)

Agents principaux de l'entité demandeuse à A1 :

Prénom : _____ Nom de famille : _____
 Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____
 Télécopieur : _____ Courriel : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____
 Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____
 Télécopieur : _____ Courriel : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____

A2 : Individu demandeur

Prénom : _____ Nom de famille : _____
 Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____
 Télécopieur : _____ Courriel : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____

Demande d'inscription d'un tiers et avis de changement (TP-1)

Also available in English.

Section B : Directeur des finances

Chaque tiers devant s'inscrire doit nommer un directeur des finances. Inscrivez le nom et les coordonnées du directeur des finances.

Prénom : _____ Nom de famille : _____
Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____
Télécopieur : _____ Courriel : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____

Section C : Vérificateur

Lorsque des dépenses de publicité d'au moins 5 000 \$ sont engagées, le tiers doit nommer un vérificateur agréé sous le régime de la Loi de 2004 sur l'expertise comptable. Le directeur des finances ne peut cumuler les fonctions de vérificateur.

Nom du cabinet : _____
Prénom : _____ Nom de famille : _____
Désignation : (Veuillez cocher une case.) N° d'agrément : _____
CA CGA
Tél. (bureau) : _____
Télécopieur : _____ Courriel : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____

Personne-ressource (si elle diffère)

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Demande d'inscription d'un tiers et avis de changement (TP-1)

Disponible aussi en français.

Section D : Personne(s) autorisée(s) à accepter les contributions

Inscrivez le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à accepter les contributions et à faire les dépôts.

(Veuillez cocher la case s'il y a lieu.)

- Le directeur des finances est la personne autorisée à accepter les contributions.

Personne autorisée

Prénom : _____ Nom de famille : _____
Titre : _____
Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____
Télécopieur : _____ Courriel : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____

Pour ajouter des personnes autorisées, veuillez copier la présente page, remplir la copie et la joindre à votre demande.

Section E : Lieu où sont conservés les dossiers

Inscrivez le nom du responsable des dossiers et l'adresse où les dossiers financiers sont conservés.

(Veuillez cocher une case s'il y a lieu.)

- Adresse du directeur des finances comme lieu où sont conservés les dossiers.
 Adresse du tiers comme lieu où sont conservés les dossiers.

Responsable des dossiers et lieu

Prénom : _____ Nom de famille : _____
Titre : _____
Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____
Télécopieur : _____ Courriel : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____

Pour ajouter des responsables des dossiers et des lieux, veuillez copier la présente page, remplir la copie et la joindre à votre demande.

Demande d'inscription d'un tiers et avis de changement (TP-1)

Also available in English.

Section F : Institution(s) financière(s)

Inscrivez le nom et l'adresse de chaque institution financière en Ontario où un compte a été ouvert ainsi que du ou des fondés de signature de chaque compte.

Institution : _____

Tél. (bureau) : _____ Courriel : _____

Télécopieur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Fondé(s) de signature de compte

(Veuillez cocher la case s'il y a lieu.)

Le directeur des finances est le fondé de signature du compte.

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Titre : _____

Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____

Télécopieur : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Titre : _____

Tél. (bureau) : _____ Tél. (domicile) : _____

Télécopieur : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Pour ajouter des institutions financières, des comptes ou des fondés de signature, veuillez copier la présente page, remplir une copie pour chacun et la joindre à votre demande.

Section G : Le tiers est une entité ayant un organe de direction

Un exemplaire de la résolution de l'organe de direction autorisant la tierce entité à engager des frais de publicité à titre de tiers est annexé.

La tierce entité n'a pas d'organe de direction.

Demande d'inscription d'un tiers et avis de changement (TP-1)

Disponible aussi en français.

Section H : Attestation du tiers et du directeur des finances

Le tiers et le directeur des finances doivent remplir et signer cette section.

Élections Ontario examinera le formulaire d'inscription rempli portant les signatures à sa réception. Veuillez envoyer le formulaire à :

Élections Ontario
Division du financement des élections
51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1
Téléphone : 416 325-9401
Sans frais : 1 866 566-9066
TÉLÉCOPIEUR : 416 325-9466

Le formulaire d'inscription initiale doit être rempli puis déposé auprès du directeur général des élections immédiatement après avoir engagé des dépenses de publicité totalisant 500 \$ auprès d'un tiers. L'inscription d'un tiers auprès du directeur général des élections de l'Ontario est gratuite.

En application du paragraphe 37.5 de la *Loi sur le financement des élections*, il incombe au tiers de déposer un formulaire d'inscription complet et exact auprès du directeur général des élections. L'inscription ne peut avoir lieu avant que tous les renseignements demandés aient été communiqués. Le directeur général des élections peut se fonder sur les renseignements communiqués par le tiers et le directeur des finances désigné et y donner suite. En cas de remplacement du directeur des finances, le directeur sortant doit envoyer les recueils de dossiers au nouveau directeur. Le directeur général des élections transmettra au nouveau directeur des finances l'information requise pour qu'il puisse s'acquitter des responsabilités au nom du tiers.

Attestation du tiers

Je, _____ (nom du tiers ou de l'agent), atteste que les renseignements dans le présent formulaire sont, pour autant que je sache, véridiques et exacts.

Signature du tiers ou de l'agent :

Date :

Attestation du directeur des finances

Je, _____ (nom du directeur des finances du tiers), atteste que les renseignements dans le présent formulaire sont, pour autant que je sache, véridiques et exacts.

Signature du directeur des
finances :

Date :
